

Verdier

Nom : <i>Verdier</i>		Numéro matricule du recrutement : <i>605</i>											
Prénoms : <i>François Alexandre</i> Surnoms :		Classe de mobilisation :											
ÉTAT CIVIL													
Né le <i>29 Décembre 1896</i> , à <i>Saint-Pardoux-la-Croix</i> , canton de <i>Laroche-Cantillac</i> , département de <i>Corrèze</i> , résidant à <i>Saint-Pardoux</i> , canton de <i>Laroche-Cantillac</i> , département de <i>Corrèze</i> , profession de <i>maçon</i> , fils de <i>Barthélemy</i> et de <i>Angèle Jeanne</i> , domiciliés à <i>Saint-Pardoux-la-Croix</i> , canton de <i>Laroche-Cantillac</i> , département de <i>Corrèze</i>													
Marié à													
DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.													
Inscrit sous le n° <i>75</i> de la liste du canton de <i>Laroche-Cantillac</i> Classé dans la <i>1^{re}</i> partie de la liste en <i>1915</i> .													
DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.													
<p>Incorpore à compter du <i>10 avril 1915</i> arrivé au corps le <i>11 du dit</i> <i>classe au 11^e Rég^t d'infanterie le 15 avril 1915 à Paris au 8^e Rég^t d'Inf^{te} Coloniale le 30 Mars 1918. - Passé au 31^e rég^t d'inf^{te} Col^{le} le 14 Juin 1918. Débarqué le 20 septembre 1918 au secteur (Kra de -Léopold) puis vers 7.5.4129 du (1-19). - Passé au 24^e rég^t d'Inf^{te} le 13 novembre 1918 puis au 20 septembre 1918 par jugement déclaratif de décès remis par le Tribunal de Tulle en 4 novembre 1919. - En gosse de ce jugement qui fixe le décès à la date du 30-9-1918, a été transcrit le 23-11-1921 à la mairie de St-Pardoux-la-Croix (Corrèze)</i></p>													
<p>Armée active. <i>11^e REG^t D'INF^{te}</i> <i>24^e REG^t D'INF^{te}</i> <i>31^e REG^t D'INF^{te} Coloniale</i> <i>24^e REG^t D'INF^{te} Coloniale</i> <i>Disparu</i> <i>Dieppe</i></p>		<p>NUMÉROS</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th>AN CONTRÔLE spécial.</th> <th>MATRICULE ou AN répertorié.</th> </tr> <tr> <td></td> <td><i>8428</i></td> </tr> <tr> <td></td> <td><i>17421</i></td> </tr> <tr> <td></td> <td><i>18236</i></td> </tr> <tr> <td></td> <td><i>21116</i></td> </tr> </table>		AN CONTRÔLE spécial.	MATRICULE ou AN répertorié.		<i>8428</i>		<i>17421</i>		<i>18236</i>		<i>21116</i>
AN CONTRÔLE spécial.	MATRICULE ou AN répertorié.												
	<i>8428</i>												
	<i>17421</i>												
	<i>18236</i>												
	<i>21116</i>												
<p>A maq territoriale et en réserve.</p>													
LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.													
Dates.	Communes.	Subdivisions de Région	D' domicile. R. résidence.										
ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.													
CAMPAGNES.		BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.											
contre l'Allemagne du 10 avril 1915 au 20 novembre 1918		Cours de régiment par 215 du 13 octobre 1917 <i>croix de guerre, Croix de bronze</i>											
<p>1^{re} dans l. du au</p> <p>2^e dans l. dans l. du au</p> <p>Supplémentaires) dans l. du au</p> <p>Armée territoriale. 1^{re} dans l. du au</p> <p>Supplémentaires) dans l. du au</p> <p>Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication. Du au</p>													
ÉPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :			DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.										
la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.											
Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, puis, etc.)													

Paris et Limoges. — LE MOULIN ET LE BARRIÈRE MILITAIRE (CARRIÈRE-LAVARVILLE) — N° 100 int. — 719.